



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Liban

Question écrite n° 2494

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation des Français ayant vécu au Liban et subi des dommages matériels des forces palestiniennes et syriennes en 1976 et 1982. Il souhaite connaître dans quelles mesures ces ressortissants français peuvent être indemnisés des dommages subi à l'occasion de ces événements au Moyen-Orient. Il désire également savoir s'il envisage la création d'un fonds public d'indemnisation des ressortissants français ayant perdu des biens matériels à l'étranger du fait de troubles politiques.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2494

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères (et européennes)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 septembre 2002, page 3020